



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2020-035

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2020

# Sommaire

## **43\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Haute-Loire**

43-2020-04-16-001 - SPFE\_Ouverture-matins\_20042020 (1 page)

Page 3

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire**

43-2020-03-12-001 - Arrêté portant renouvellement de la commission de suivi de site (CSS) de la société « FAREVA La Vallée » à Saint-Germain-Laprade (3 pages)

Page 5

## **43\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Loire**

43-2020-04-10-001 - 20200410 ARR 43 MADDALONE-MAILLE (3 pages)

Page 9

## **84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes**

43-2020-04-15-001 - Arrêté N° DREAL-SG-2020-04-15-58/43 du 15 avril 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département de la Haute-Loire (13 pages)

Page 13

43\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Loire

43-2020-04-16-001

SPFE\_Ouverture-matins\_20042020



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

## Arrêté relatif à l'ouverture du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Haute-Loire

### La directrice départementale des finances publiques de la Haute-Loire

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les locaux du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Haute-Loire seront uniquement ouverts au public les matins du lundi au vendredi à compter du lundi 20 avril 2020.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy-en-Velay, le 16 avril 2020

Par délégation du Préfet,  
par délégation de la directrice départementale des finances  
publiques de la Haute-Loire,

**Signé**

Lydie EXERTIER  
Administratrice des Finances Publiques



43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2020-03-12-001

Arrêté portant renouvellement de la commission de suivi  
de site (CSS) de la société « FAREVA La Vallée » à  
Saint-Germain-Laprade



## PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**DIRECTION RÉGIONALE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT**

### **Arrêté n° BCTE 2020/39 du 12 mars 2020 portant renouvellement de la commission de suivi de site (CSS) de la société « FAREVA La Vallée » à Saint-Germain-Laprade**

Le préfet de la Haute-Loire  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-1, L. 125-2, L. 125-2-1, L. 515-8 et R. 125-8-1 à R. 125-8-5 et D. 125-29 à D. 125-34 ;

**VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

**VU** le décret du président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DIPPAL 2013/103 du 5 juillet 2013 portant création de la commission de suivi de site de MSD CHIBRET à Saint-Germain-Laprade ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° BPRGC 2010-24 du 12 avril 2010 portant création du CLIC MSD CHIBRET à Saint-Germain-Laprade ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DIPPAL 2013/103 du 5 juillet 2013 portant création de la commission de suivi de site de MSD CHIBRET à Saint-Germain-Laprade ;

**VU** la déclaration de changement d'exploitant de 2015 et le transfert du bénéfice des arrêtés préfectoraux de la société MSD CHIBRET à la Société FAREVA La Vallée ;

**VU** les arrêtés préfectoraux n° D2B1/440 du 25 novembre 2004, DM-B1/2007-159 du 27 février 2007, DIPPAL B3-2010-224 du 23 décembre 2010, BCTE/2017-150 du 6 avril 2017, BCTE/2017-215 du 11 octobre 2017, BCTE/20 18-27 du 27 février 2018, BCTE/20 18-85 du 6 juillet 2018, BCTE /2019-29 du 4 mars 2019 et BCTE / 2019—37 du 25 mars 2019 réglementant les activités du site ;

**CONSIDÉRANT** que le site de la société « FAREVA La Vallée » à Saint-Germain-Laprade figure sur la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du code de l'environnement et, de ce fait, relève du dernier alinéa de l'article L. 125-2 du code de l'environnement ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 : Périmètre de la commission**

Il est créé, en application de l'article L. 125-2-1 du code de l'environnement, la commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la société « FAREVA La Vallée », sise sur la commune de Saint-Germain-Laprade.

## **ARTICLE 2 : Composition de la commission**

La commission de suivi de site de la société « FAREVA La Vallée » visée à l'article 1, est composée comme il suit :

### **Collège « Administrations de l'État » :**

- La directrice des services du cabinet ou le chef du service des sécurités de la préfecture de la Haute-Loire ou leurs représentants
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne - Rhône-Alpes ou son représentant
- La cheffe du bureau des collectivités territoriales et de l'environnement ou son représentant
- Le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) d'Auvergne - Rhône-Alpes ou son représentant
- Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire (SDIS) ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires (DDT) de la Haute-Loire ou son représentant

### **Collège « Élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunales » :**

- Le maire de la commune de Saint-Germain-Laprade ou son représentant
- Le maire de la commune de Blavozy ou son représentant
- Le président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ou son représentant
- Le président du conseil départemental de la Haute-Loire ou son représentant

### **Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement » :**

- Le président de France Nature Environnement 43 (FNE) ou son représentant
- Le président du club des entreprises de la zone industrielle de Saint-Germain-Laprade ou son représentant
- Le directeur de la société MONIER VIANDE, riverain du site de la société « FAREVA La Vallée » ou son représentant
- Le directeur des entrepôts frigorifiques du Velay, riverain du site de la société « FAREVA La Vallée » ou son représentant

### **Collège « Exploitants des installations classées pour laquelle la commission a été créée » :**

- La directrice de la société « FAREVA La Vallée » à Saint-Germain-Laprade ou son représentant
- Le responsable hygiène sécurité environnement de la société « FAREVA La Vallée » à Saint-Germain Laprade ou son représentant

### **Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée » :**

- Deux personnes, désignées par les membres du comité social et économique de la société « FAREVA La Vallée » ou leurs suppléants

### **Personnalité Qualifiée :**

- Monsieur Henri BUSCAIL, directeur du Laboratoire Vellave sur l'élaboration et l'étude des matériaux de l'IUT Chimie du Puy-en-Velay

### **ARTICLE 3 : Président et composition du bureau**

La commission de suivi de site est présidée par M. Henri BUSCAIL.

La commission comporte un bureau composé du président de la commission de suivi de site et d'un représentant par collègue désigné par les membres de chacun des collèges.

### **ARTICLE 4 : Durée du mandat**

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à cinq ans.

### **ARTICLE 5 : Fonctionnement de la commission**

Le fonctionnement de la commission est défini dans le règlement intérieur adopté en réunion de la commission de suivi de site conformément aux dispositions des articles R. 125-8-3 à R. 125-8-5 du code de l'environnement.

### **ARTICLE 6 : : Recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **ARTICLE 9 : Exécution**

Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site visés à l'article 2.

Fait au Puy-en-Velay, le 12 mars 2020

signé

Nicolas de MAISTRE



43\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Loire

43-2020-04-10-001

20200410 ARR 43 MADDALONE-MAILLE

*Arrêté préfectoral de délégation de signature pour M. MADDALONE, directeur régional de la  
DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes*



## PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DIRECCTE/SG/2020/35

#### Subdélégation de signature (Unité départementale de la Haute-Loire)

Le Préfet,

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 27 mars 2019 nommant Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté ministériel du 07 mai 2019 portant nomination de Madame Virginie MAILLE sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne- Rhône-Alpes, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Haute-Loire à compter du 15 juin 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-9 du 06 avril 2020 portant délégation de signature de M. de MAISTRE à M. MADDALONE,

**SUR PROPOSITION DU directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée à Madame Virginie MAILLE, responsable de l'unité départementale de la Haute-Loire de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes à l'effet de signer au nom du préfet de département les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), dans les domaines de compétences prévus à l'article 1 de l'arrêté n°2020-9 du 06 avril 2020 précité et dans les conditions prévues par cet arrêté, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Isabelle VALENTIN, directrice adjointe du travail ;
- Madame Sandrine VILLATTE, attachée hors classe d'administration de l'État.

**La signature des actes liés au traitement des recours gracieux reste cependant réservée à la responsable de l'unité départementale.**

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du préfet, au titre du décret n°2001-387, tous les actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous les actes relatifs aux marques d'identification.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RIOU, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Romain BOUCHACOURT, chef de subdivision ;
- Monsieur Philippe ENJOLRAS, chef de subdivision ;
- Monsieur Frédéric MARTINEZ, chef de subdivision ;
- Madame Sophie MEYER, cheffe de subdivision ;
- Monsieur Patrick ROBINEAU, chef du département métrologie.

**Article 4 :** Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer

2

le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

**Article 5** : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Lyon, le 10 avril 2020

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

*Signé*

Patrick MADDALONE

84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

43-2020-04-15-001

Arrêté N° DREAL-SG-2020-04-15-58/43 du 15 avril 2020  
portant subdélégation de signature aux agents de la  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
pour les compétences générales et techniques  
pour le département de la Haute-Loire



## PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° DREAL-SG-2020-04-15-58/43 du 15 avril 2020  
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
pour les compétences générales et techniques  
pour le département de la Haute-Loire

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, par intérim,**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté NOR : TREK1733460A du 29 novembre 2017, portant nomination de Monsieur Eric TANAYS, en tant que directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement, et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté NOR : TREK2003329A du 12 mars 2020, portant attribution de fonction, attribuant à Monsieur Eric Tanays, l'intérim de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 16 mars 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2020-11 du 14 avril 2020 portant délégation de signature à Monsieur Eric Tanays, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement par intérim de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Haute-Loire ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric TANAYS délégation de signature est donnée à

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Yannick MATHIEU	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	DIR	directeur adjoint
Mme Ninon LÉGÉ	DIR	directrice adjointe

pour l'ensemble des actes et décisions visés dans l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2020-11 du 14 avril 2020 portant délégation de signature à Monsieur Eric TANAYS, directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne - Rhône-Alpes pour le département de la Haute-Loire à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
  1. Des actes à portée réglementaire.
  2. Des sanctions administratives telles que suspensions, annulations ou retraits d'agréments ou d'autorisations.
  3. des décisions individuelles dont la procédure d'instruction requiert soit une enquête publique, soit l'avis d'une instance consultative nationale, soit l'avis d'une instance consultative présidée par un membre du corps préfectoral ou ont fait l'objet, dans le cadre de cette procédure d'instruction, d'un avis contraire au sens de la décision proposée de la part d'une des collectivités territoriales consultée.
  4. Des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux.
  5. Des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents.
  6. Des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État.
  7. Des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales.
  8. Des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Yannick MATHIEU	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	DIR	directeur adjoint
Mme Ninon LÉGÉ	DIR	directrice adjointe

dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée aux personnes suivantes, selon les conditions fixées ci-dessous, dans la limite des actes cités en article 1.

#### 2. 1. Contrôle de l'électricité, du gaz, et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'utilisateurs prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- tous actes liés à l'approbation de projet d'ouvrage.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	CAE	chef de pôle
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	CAE	cheffe de pôle déléguée
Mme Anne-Sophie MUSY	PRICAE	CAE	coordinateur énergies renouvelables - référent éolien
Mme Clémentine HARNOIS	PRICAE	CAE	coordinateur réseaux électriques - référent efficacité énergétique
Mme Emmanuelle ISSARTEL ( <i>jusqu'au 30 avril 2020</i> )	EHN	PEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PEH	adjointe à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PE	chargée de mission concessions hydroélectriques
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	PEH	chargée de mission gestion domaniale et portuaire
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

En cas d'absence ou d'empêchement de

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Christelle BARBIER	UiD LHL		chargée de mission du pôle MEA



## 2.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Gilles PIROUX	PRNH	chef de service
Mme Nicole CARRIÉ	PRNH	chef de service déléguée

à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Gilles PIROUX	PRNH	chef de service
Mme Nicole CARRIÉ	PRNH	chef de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Mériem LABBAS	PRNH	OH	adjointe au chef de service et cheffe de pôle
M. Jean-Luc BARRIER	PRNH	OH	chef de pôle délégué
M. Olivier BONNER	PRNH	OH	adjoint au chef de pôle
Mme Karine AVERSENG	PRNH	OH	inspectrice du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
Mme Lauriane MATHIEU	PRNH	OH	inspectrice du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
Mme Lise TORQUET	PRNH	OH	inspectrice du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
M. Nicolas BAI	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
M. François BARANGER	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique
M. Ivan BEGIC	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique
Mme Flora CAMPS	PRNH	OH	inspectrice du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
M. Romain CLOIX	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique
M. Dominique LENNE	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique
M. Philippe LIABEUF	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique
M. Samuel LOISON	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique
M. Bruno LUQUET	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique
M. Alexandre WEGIEL	PRNH	OH	inspecteur du contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique

## 2.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée

à l'effet de signer tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée

la même subdélégation pourra être exercée par :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Emmanuelle ISSARTEL ( <i>jusqu'au 30 avril 2020</i> )	EHN	PEH	adjoite au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PEH	adjoite à la cheffe de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PE	adjoit au chef de service, chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PE	chargée de mission concessions hydroélectriques
Mme Claire ANXIONNAZ	EHN	PEH	chargée de mission concessions hydroélectriques gestion domaniale et portuaire
M. Alexis LEPINAY	EHN	PEH	chargé de mission concession hydroélectiques
M. Jean-Luc BARRIER	PRNH	OH	chef de pôle délégué
M. Philippe LIABEUF	PRNH	OH	ingénieur contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

#### 2.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Emmanuelle ISSARTEL ( <i>jusqu'au 30 avril 2020</i> )	EHN	PEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PEH	adjointe au chef de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PE	adjoint au chef de service, chef de pôle
Mme Marguerite MUHLHAUS	EHN	PEH	chargée de mission géothermie
M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	CAE	chef de pôle
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	CAE	cheffe de pôle déléguée
Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	CAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle
Mme Carole CHRISTOPHE	PRICAE	4S	cheffe de pôle
Mme Pauline ARAMA	PRICAE	4S	cheffe de pôle déléguée
Mme Christelle BONE	PRICAE	4S	réfèrent après mines et exploitations souterraines
Mme Élodie CONAN	PRICAE	4S	réfèrent carrières et planification
Mme Valérie AYNÉ	PRICAE	4S	réfèrent carrières, inspection du travail, rayonnements ionisants et ISDI
M. Alexandre CLAMENS	PRICAE	4S	réfèrent après mines et stockages souterrains
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Christelle BARBIER			chargée de mission au pôle MEA
○ M. Julien LEROY			chargé de mission matériaux et énergie, urbanisme et après-mines.
○ Mme Stéphanie ROME			chargée de mission matériaux et énergie, urbanisme et après-mines

## 2.5. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de canalisations de transport prévu par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de DUP ;
- tous actes relatifs au contrôle technique des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous-pression.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle
M. Pierre FAY	PRICAE	PCAP	chef de pôle délégué
M. François MEYER	PRICAE	PCAP	chargé de mission appareils à pressions - canalisations
Mme Christine RAHUEL	PRICAE	PCAP	chargée de mission appareils à pressions - canalisations
Mme Lysiane JACQUEMOUX	PRICAE		chargé de missions canalisations
M. Ronan GUYADE	PRICAE	PCAP	chargé de mission canalisations
M. Daniel BOUZIAT	PRICAE	PCAP	chargé de mission canalisations
M. Rémi MORGE	PRICAE	PCAP	chargé de mission canalisations
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef délégué de l'unité interdépartementale, chef de pôle MEA

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

la même subdélégation pourra être exercée dans l'ordre suivant par :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Alain XIMENES	UiD LHL	PCT	adjoint au chef de l'unité chef de pôle
○ M. Bruno ARDAILLON	UiD LHL	PCT	chargé de contrôles techniques véhicules, canalisation et appareil sous pressions

## 2.6. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées,
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs,
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets,

- tout acte relatif aux plans de surveillance de gaz à effet de serre : vérification et acceptation des plans tels que prévus aux II et III de l'arrêté ministériel du 31 octobre 2012.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Ghislaine GUIMONT	PRICAE	PCAP	cheffe de service adjoint, cheffe de pôle
M. Thomas DEVILLERS	PRICAE	PRA	chef de pôle
M. Arnaud LAVERIE	PRICAE	PRA	chef de pôle délégué
Mme Gwenaëlle BUISSON	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
Mme Cathy DAY	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
Mme Anne ROBERT	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
Mme Carole COURTOIS	PRICAE	PRA	chargé d'études et prévisionniste de Crues Rhône amont Saône PRA
M. Guillaume ETIEVANT	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
M. Yann CATILLON	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
M. Ulrich JACQUEMARD	PRICAE	PRA	chargé de mission risques accidentels
M. Alexandre CLAMENS	PRICAE	P4S	/
M. Gérard CARTAILLAC	PRICAE	PRC	chef de pôle
Mme Elodie MARCHAND	PRICAE	PRC	coordinateur substances et produits chimiques nanomatériaux
M. Jacob CARBONEL	PRICAE	P4S	réfèrent territorial Sol et Sous-sol
Mme Evelyne LOHR	PRICAE	PRC	/
Mme Delphine CROIZÉ-POURCELET	PRICAE	PRC	/
Mme Andrea LAMBERT	PRICAE	PRC	/
Mme Carole CHRISTOPHE	PRICAE	P4S	chef du pôle
Mme Pauline ARAMA	PRICAE	P4S	chef de pôle délégué
M. Samuel GIRAUD	PRICAE	P4S	réfèrent territorial SSP
M. Yves EPRINCHARD	PRICAE	PRC	chef de pôle délégué
Mme Caroline IBORRA	PRICAE	PRC	/
Mme Dominique BAURÈS	PRICAE	P4S	/
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Corinne DESIDERIO	UiD LHL	PEAR	adjointe au chef de l'unité interdépartementale, chargée de mission risques
○ Mme Patricia TROUILLOT	UiD LHL	PEAR	chargée de mission Air
○ M. Sylvain GALTIE	UiD LHL	PEAR	chargé de mission eau
M. Bertrand GEORJON	UiD LHL	PDSSP	adjoint au chef de l'unité interdépartementale, chef de pôle
Mme Christelle BARBIER	UiD LHL	/	chargée de mission au pôle MEA
○ M. Thierry DUMAS	UiD LHL	PMEA	chargé de mission déchets inertes
○ Mme Delphine JUHEM	UiD LHL	PEAR	chargée de mission air
○ Mme Cécile MASSON	UiD LHL	PEAR	chargée de mission risques
○ M. Antoine FRISON	UiD LHL	PEAR	chargé de mission eau
○ Mme Guillaume HANRIOT	UiD LHL	PDSSP	chargé de mission sites et sols pollués
○ M. Julien INART	UiD LHL	PDSSP	chargé de mission déchets
○ M. Julien LEROY	UiD LHL	PMEA	chargé de mission matériaux et énergies
○ Mme Stéphanie ROME	UiD LHL	PMEA	chargée de mission matériaux et énergies
○ Mme Maryline ANDREAU	UiD LHL	PEAR	chargée de mission air
○ Mme Chrystelle GIBERT	UiD LHL	PDSSP	chargée de mission déchets
○ M. Jean - François MICHEL	UiD LHL	PDSSP	chargé de mission déchets

## 2.7. Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Fonction
Mme Cendrine PIERRE	RCTV	cheffe du service
Mme Emmanuelle ISSARTEL ( <i>à compter du 01/05/2020</i> )	RCTV	chef de service délégué

à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Fonction
Mme Cendrine PIERRE	RCTV	cheffe du service
Mme Emmanuelle ISSARTEL ( <i>à compter du 01/05/2020</i> )	RCTV	chef de service délégué

la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Frédéric EVESQUE	RCTV	PCSE	chef de pôle
Mme Myriam LAURENT-BROUTY	RCTV	PRSE	cheffe de pôle

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Murielle LETOFFET	RCTV	PCRSO	cheffe du pôle
M. Denis MONTES	RCTV	PCSE	chef d'unité
M. Vincent THIBAUT	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
M. Nicolas MAGNE	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Mme Claire GOFFI	RCTV	PCSE	chargé des activités véhicules
Mme Françoise BARNIER	RCTV	/	chargée de mission juridique et qualité
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

En cas d'absence ou d'empêchement de :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Alain XIMENES	UiD LHL	PCT	adjoint au chef de l'unité chef de pôle contrôles techniques
◦ M. Yoan MALLET	UiD LHL	PCT	chargé de contrôles techniques véhicules
◦ M. Bruno ARDAILLON	UiD LHL	PCT	chargé de contrôles techniques véhicules, canalisations et appareils sous pressions
◦ M. David BASTY	UiD LHL	PCT	chargé de contrôles techniques véhicules
◦ Mme Céline BRUNON	UiD LHL	PCT	chargée de contrôles techniques véhicules

## 2.8. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL ( <i>jusqu'au 30 avril 2020</i> )	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle

à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :
  - ✗ à la détention et à l'utilisation d'écaïlle de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
  - ✗ à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;



- ✕ au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES – convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation.

## 2. 9. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	/	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	/	cheffe de service déléguée
M. Julien MESTRALLET	EHN	PPME	chef de pôle
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT	EHN	PPME	adjointe au chef de pôle
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PPE	adjoint au chef de service
M. Olivier RICHARD	EHN	PPN	chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL (jusqu'au 30 avril 2020)	EHN	PPEH	adjointe au chef de service, cheffe de pôle

à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

## 2.10. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à :

Prénom Nom	Service	Fonction
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef du service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef du service
M. Fabrice GRAVIER	MAP	chef du service
M. Christophe MERLIN	MAP	chef de service délégué

à l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.
- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions – du livre 1 du code de l'environnement.



En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée, selon leurs domaines de compétences respectifs, par :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE	MAP	SA	cheffe de pôle
M. Christophe BALLEZ-BAZ	MAP	SA	chef de pôle délégué
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	PE	adjoint au chef de service, chef de pôle
M. Olivier RICHARD	EHN	PN	chef de pôle politique de la nature
M. Julien MESTRALLET	EHN	PME	chef de pôle préservation des milieux et des espèces
Mme Carine PAGLIARI-THIBERT	EHN	PME	adjointe au chef de pôle
Mme Emmanuelle ISSARTEL ( <i>jusqu'au 30 avril 2020</i> )	EHN	PEH	adjointe au chef de service, chef de pôle
Mme Isabelle CHARLEMAGNE	EHN	PEH	adjointe au chef de pôle
M. Cyril BOURG	EHN	PE	chargé de mission concessions hydroélectriques
M. Maxime BERTEAU	EHN	PE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Béatrice ALLEMAND	EHN	PE	chargée de mission concessions hydroélectriques
M. Alexis LEPINAY	EHN	PE	chargé de mission concessions hydroélectriques
Mme Cécile PEYRE	EHN	/	chargée de mission coordination police et appui juridique
M. Maxime EGO	EHN	PME	chargé de mission biodiversité, hydroélectricité, observatoire montagnes
M. Matthieu GELLIER	EHN	PME	chargé de mission biodiversité, hydroélectricité, observatoire montagnes
Mme Marianne GIRON	EHN	PME	chargée de mission biodiversité, référent RNN montagnes et carrières
M. Romain BRIET	EHN	PME	chargé de mission biodiversité, réserves fluviales, référent création aires protégées et coordination réserves
M. Fabien POIRIE	EHN	PME	chargé de mission biodiversité, référent ZAC, espèces exotiques envahissantes, référent flore
Mme Monique BOUVIER	EHN	PME	chargée de mission espèces protégées scientifiques
M. Cédric CLAUDE	EHN	PME	chargé de mission réserves naturelles en PNR, suivi PNR et PNA
M. Marc CHATELAIN	EHN	PME	chef de projet espèces protégées
Mme Séverine HUBERT	EHN	PME	chargée de mission biodiversité
Mme Mallorie SOURIE	EHN	PN	chargée de mission PNA et espèces protégées
M. David HAPPE	EHN	PN	chargé de mission flore et connaissance et espèces invasives
M. Sylvain MARSY	EHN	PN	chef de projet pilotage technique et scientifique N2000/référent forêt
M. Patrick CHEGRANI	EHN	PN	chargé de mission patrimoine géologique, gestion et valorisation des données.

## 2.11. Inspection du travail dans les carrières :

Subdélégation de signature est donnée à

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

pour les décisions concernant l'application du Décret n°80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives.

En cas d'absence ou d'empêchement de

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	/	chef de l'unité interdépartementale délégué, chef de pôle MEA

la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Prénom Nom	Service	Pôle	Fonction
Mme Christelle BARBIER	UiD LHL	PMEA	chargée de mission au pôle MEA
○ M. Julien LEROY	UiD LHL	PMEA	chargé de mission matériaux et énergie
○ Mme Stéphanie ROME	UiD LHL	PMEA	chargée de mission matériaux et énergie

### ARTICLE 3 :

L'arrêté DREAL-SG-2019-03-02-17/43 du 2 mars 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Haute-Loire est abrogé.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Loire.

fait à Lyon, le 15 avril 2020  
pour le Préfet et par délégation,  
le directeur régional par intérim de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

*Signé*

Eric TANAYS